

BORDEAUX METROPOLE

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**

**Séance du 29 mai 2015
(convocation du 22 mai 2015)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Neuf Mai Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CAZALET Anne-Marie, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUEH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, Mme JARDINE Martine, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, Mme LAPLACE Frédérique, Mme LEMAIRE Anne-Marie, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Alain à M. JUPPE Alain à partir de 12h20
M. PUJOL Patrick à M. SUBRENAT Kévin à partir de 12h20
Mme VERSEPUY Agnès à M. LABARDIN Michel jusqu'à 10h10
Mme KISS Andréa à Mme FERREIRA Véronique à partir de 12h55
Mme AJON Emmanuelle à M. DELLU Arnaud à partir de 12h20
M. CAZABONNE Didier à M. FLORIAN Nicolas à partir de 12h20
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme CHABBAT Chantal à partir de 12h20
Mme CUNY Emmanuelle à Mme DELATTRE Nathalie
M. DAVID Yohan à M. DAVID Jean-Louis de 11h30 à 12h20
Mme DELAUNAY Michèle à Mme FAORO Michèle à partir de 13h10
M. DELAUX Stéphan à M. ROBERT Fabien à partir de 12h20
Mme JARDINÉ Martine à Mme BOST Christine à partir de 12h20

M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 11h50
Mme LACUEY Conchita à M. PUYAUBRAU Jean-Jacques à partir de 12h20
M. LAMAISON Serge à Mme DE FRANÇOIS Béatrice à partir de 12h20
M. LE ROUX Bernard à Mme TOURNEPICHE Anne-Marie
Mme LEMAIRE Anne-Marie à Mme JACQUET Anne-Lise à partir de 12h20
M. LOTHaire Pierre à Mme DESSERTINE Laurence
M. MILLET Thierry à Mme PEYRÉ Christine à partir de 11h30
M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan à Mme PIAZZA Arielle
M. POIGNONEC Michel à M. MARTIN Eric à partir de 11h35
Mme RÉCALDE Marie à M. ANZIANI Alain à partir de 12h20
M. SILVESTRE Alain à M. FRAILE MARTIN Philippe
M. TRIJOULET Thierry à M. VERNEJOUL Michel à partir de 12h20

EXCUSES :

M. MAMERE Noël
LA SEANCE EST OUVERTE

**Marchés Publics - Gestion administrative technique et financière
des aires d'accueil des gens du voyage -
Appel d'offres ouvert -
Autorisation de signature**

Monsieur TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Suite au transfert des communes vers la Métropole, de la compétence « aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage » décidé par la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles n° 2014-58 du 27 janvier 2014, Bordeaux Métropole est désormais responsable de la gestion de 8 nouveaux équipements pour l'accueil des gens du voyage situés sur son territoire.

Ces équipements sont actuellement gérés soit par des délégations de service public (DSP) pour sept aires, soit par un marché de prestation pour la huitième.

Sept des huit contrats de gestion en cours (six DSP et le marché de prestation) arrivent à échéance en 2015. Afin d'assurer la continuité du service public d'accueil des gens du voyage sur son territoire, Bordeaux Métropole souhaite confier la gestion de ces sept aires à un ou plusieurs prestataire(s) extérieur(s).

La présente consultation concerne la gestion de ces équipements. Un appel d'offre ouvert a été lancé. Les prestations sont réparties en sept lots décrits ci-dessous avec indication de leurs estimations financières respectives :

- **Lot 1 : aire d'accueil de "La Chaille" de Mérignac – Pessac**, située 15 chemin de la Princesse à Mérignac. Elle a une capacité d'accueil de 24 emplacements (soit 48 caravanes maximum).
Estimation financière : 200 000 € HT, soit 240 000€ TTC
- **Lot 2 : aire d'accueil de Saint-Aubin de Médoc – Le Taillan Médoc**, située à Saint-Aubin de Médoc chemin de Quatre Lagunes ; elle a une capacité d'accueil de 8 emplacements (soit 16 caravanes maximum).
Estimation financière : 90 000 € HT, soit 108 000€ TTC
- **Lot 3 : aire d'accueil de Saint-Médard-en-Jalles**, située au 93 avenue de Mazeau ; elle a une capacité d'accueil de 15 emplacements (soit 30 caravanes maximum).
Estimation financière : 120 000 € HT, soit 144 000€ TTC
- **Lot 4 : aire d'accueil "des 2 Esteys" située à Bègles**, rue des 2 Esteys ; elle a une capacité d'accueil de 12 emplacements (soit 24 caravanes maximum).
Estimation financière : 100 000 € HT, soit 120 000€ TTC

- **Lot 5 : aire d'accueil "Campilleau" (Bruges – Blanquefort – Le Bouscat)** située à Bruges, avenue des 4 Ponts ; elle a une capacité d'accueil de 13 emplacements (soit 26 caravanes maximum).
Estimation financière : 100 000 € HT, soit 120 000 € TTC
- **Lot 6 : aire d'accueil "La Jallère" située à Bordeaux**, avenue de Labarde ; elle a une capacité d'accueil de 16 emplacements (soit 32 caravanes maximum).
Estimation financière : 140 000 € HT, soit 168 000 € TTC
- **Lot 7 : aire d'accueil "Jallepont" (Eysines – Le Haillan)** située au Haillan, allée de Jallepont ; elle a une capacité d'accueil de 12 emplacements (soit 24 caravanes maximum).
Estimation financière : 100 000 € HT, soit 120 000 € TTC

L'appel d'offres a été publié sur les supports suivants :

- Le 19/02/2015 sur le bulletin officiel des annonces des marchés publics (BOAMP)
- Le 21/02/2015 sur le journal officiel de l'union européenne (JOUE)

Concernant la durée des marchés, chaque lot est conclu pour une période initiale d'un an à compter des dates mentionnées ci dessous. Ils pourront ensuite être renouvelés par période successive d'un an pour une durée maximale de reconduction de 4 ans, soit jusqu'au 30 juin 2019, sauf pour les lots 4, 5 et 6 qui auront une dernière période de reconduction plus courte afin que tous les lots se terminent en même temps (30 juin 2019).

Pour son financement en 2015, l'opération fait l'objet d'une demande de crédits au budget supplémentaire spécial « Nouvelles compétences », d'un montant de 300 000 €.

A l'issue de cette procédure, la commission d'appel d'offres (CAO), réunie le 13 mai 2015, a décidé d'attribuer les marchés comme suit :

- Lot 1 – Aire de Mérignac / Pessac à l'entreprise AQUITANIS, pour un montant de 175 184 € HT (soit 210 221 € TTC). L'exécution de ce lot débutera au 1^{er} juillet 2015, renouvelable chaque année, jusqu'au 30 juin 2019 ;
- Lot 2 – Aire de Saint-Aubin de Médoc/Le Taillan-Médoc à l'entreprise AQUITANIS, pour un montant de 96 177 € HT (soit 115 412 € TTC). L'exécution de ce lot débutera au 1^{er} juillet 2015, renouvelable chaque année, jusqu'au 30 juin 2019 ;
- Lot 3 – Aire de Saint-Médard-en-Jalles à l'entreprise AQUITANIS, pour un montant de 124 732 € HT (soit 149 678 € TTC). L'exécution de ce lot débutera au 1^{er} juillet 2015, renouvelable chaque année, jusqu'au 30 juin 2019 ;
- Lot 4 – Aire de Bègles à l'entreprise AQUITANIS, pour un montant de 93 422 € HT (soit 112 106 € TTC). L'exécution de ce lot débutera au 1^{er} octobre 2015, renouvelable chaque année, jusqu'au 30 juin 2019 ;
- Lot 5 – Aire de Bruges/Le Bouscat/Blanquefort à l'entreprise AQUITANIS, pour un montant de 111 112 € HT (soit 133 334 € TTC). L'exécution de ce lot débutera au 1^{er} janvier 2016, renouvelable chaque année, jusqu'au 30 juin 2019 ;
- Lot 6 – Aire de Bordeaux à l'entreprise AQUITANIS, pour un montant de 150 160 € HT (soit 180 192 € TTC). L'exécution de ce lot débutera au 15 octobre 2015, renouvelable chaque année, jusqu'au 30 juin 2019 ;
- Lot 7 – Aire de Le Haillan/Eysines à l'entreprise AQUITANIS, pour un montant de 107 913 € HT (soit 129 496 € TTC). L'exécution de ce lot débutera au 1^{er} juillet 2015, renouvelable chaque année, jusqu'au 30 juin 2019.

En conséquence, il apparaît aujourd'hui nécessaire :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer les marchés correspondants avec les entreprises pré-citées ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toute décision relative à l'exécution et au règlement de ces marchés.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le code général des collectivités territoriales article L5215-20-1 modifié par l'article 71 de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 prévoyant notamment le transfert de la compétence aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage des communes vers la Communauté urbaine de Bordeaux devenue Bordeaux Métropole au 1^{er} janvier 2015 et l'article L5217-1 du code général des collectivités territoriales,

VU le code des marchés publics, et notamment ses articles 33, 57 à 59,

VU la décision de la CAO en date du 13/05/2015 attribuant le marché à/aux la société(s) E.

VU les documents de la consultation et les pièces de marché mis à disposition des élus métropolitains en application des articles L 2121-12 et L 2121-13 du code général des collectivités territoriales à l'hôtel de la Métropole, à la direction de la commande publique.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE par sa décision, en date du 13 mai 2015, la commission d'appel d'offres a attribué les marchés permettant la gestion de sept aires d'accueil des gens du voyage situées sur le territoire métropolitain, et qu'il y a lieu d'autoriser Monsieur le Président à signer les marchés avec les entreprises retenues.

DECIDE

Article 1 : D'autoriser Monsieur le Président à signer le lot 1 - Aire de Mérignac / Pessac avec l'entreprise AQUITANIS qui a émis l'offre la plus intéressante, pour un montant de 175 184 € HT (soit 210 221 € TTC).

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président à signer le lot 2 - Aire de Saint-Aubin de Médoc/Le Taillan-Médoc avec l'entreprise AQUITANIS qui a émis l'offre la plus intéressante, pour un montant de 96 177 € HT (soit 115 412 € TTC).

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Président à signer le lot 3 - Aire de Saint-Médard-en-Jalles avec l'entreprise AQUITANIS qui a émis l'offre la plus intéressante, pour un montant de 124 732 € HT (soit 149 678 € TTC).

Article 4 : D'autoriser Monsieur le Président à signer le lot 4 - Aire de Bègles avec l'entreprise AQUITANIS qui a émis l'offre la plus intéressante, pour un montant de 93 422 € HT (soit 112 106 € TTC).

Article 5 : D'autoriser Monsieur le Président à signer le lot 5 - Aire de Bruges/Le Bouscat/Blanquefort avec l'entreprise AQUITANIS qui a émis l'offre la plus intéressante, pour un montant de 111 112 € HT (soit 133 334 € TTC).

Article 6 : D'autoriser Monsieur le Président à signer le lot 6 - Aire de Bordeaux avec l'entreprise AQUITANIS qui a émis l'offre la plus intéressante, pour un montant de 150 160 € HT (soit 180 192 € TTC).

Article 7 : D'autoriser Monsieur le Président à signer le lot 7 - Aire de Le Haillan/Eysines avec l'entreprise AQUITANIS qui a émis l'offre la plus intéressante, pour un montant de 107 913 € HT (soit 129 496 € TTC).

Article 8 : D'autoriser Monsieur le Président à prendre toute décision relative à l'exécution et au règlement de ces marchés.

Article 9 : D'imputer la dépense résultant des présents marchés sur les crédits ouverts à cet effet au budget principal de l'exercice en cours, chapitre 011 compte 6226 CDR UE00, sous fonction 524 et programme 05P001O001.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 29 mai 2015,

Pour expédition conforme,
par délégation,
Le Vice-Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
9 JUIN 2015

PUBLIÉ LE : 9 JUIN 2015

M. JEAN TOUZEAU